

Issu de cette grande et illustre famille dont Guichenon et le Laboureur donnent la généalogie ; il était fils de Mathieu de Talaru, seigneur de la Grange et de Noailly, et de Béatrix de Marcilly (Forez), dame de Chalmazel. Les armes d'Amédée de Talaru étaient : *parti d'or et d'azur à la cotière de gueules brochant sur le tout* (6).

Sa visite à Chazay fut l'occasion d'un échange de cens et servis entre lui et l'abbé de Barjac, le tout était situé à Chazay le long du *bief* ou canal du moulin (7).

Cette même année une réglementation vint organiser le service des fours à bans de notre cité.

Le seigneur baron avait ses fours à bans, c'est-à-dire que les habitants devaient faire cuire leurs pains dans les fours du seigneur, moyennant une légère redevance. Ces fours se trouvaient sur la place qui longe la chapelle actuelle des Sœurs Saint-Charles. Une charte vient nous apprendre qu'en 1428 les boulangers, qui tenaient ces fours, étaient obligés de donner au courrier de l'abbé à Chazay cinq ras d'avoine par an (8). Ils se dédommageaient à leur tour en levant un léger tribut sur le pain qu'on apportait au four. Ils avaient le droit d'introduire dans la pâte de chaque pain, l'index, le médium et le pouce, et d'en retirer tout ce qu'ils pouvaient. Peu à peu, malgré les réclamations, ils ajoutèrent un quatrième doigt, puis enfin le cinquième ; de là vint le nom de *pogne*, mot bien connu dans le pays pour désigner un petit pain.

Les habitants alors augmentèrent la grosseur des pains qui

---

(6) *Mazures*, p. 560-571.

(7) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4,240, chart. 391.

(8) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4,240, chart. 396.